



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Budget dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes

Question écrite n° 34688

Texte de la question

M. Martial Saddier interroge Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, sur le budget dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes. En France, les violences faites à l'encontre des femmes n'ont cessé de progresser ces dernières années : une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint, soit 152 féminicides en 2019, plus de 21 % par rapport à l'année précédente. Plus de 200 000 femmes vivent avec un conjoint violent. 94 000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol, 4 millions d'inceste et plus d'1,2 millions d'injures sexistes. Face à ce constat alarmant, le Grenelle contre les violences conjugales a détaillé plusieurs mesures : bracelet anti-rapprochement, centres régionaux chargés de suivre les auteurs de violence, places d'hébergement d'urgence. Cependant, le budget consacré à la lutte contre les violences conjugales, soit 361 millions d'euros, n'a pas augmenté en 2020. Cela suscite l'inquiétude de nombreuses associations. C'est pourquoi il souhaite savoir si le Gouvernement envisage une augmentation des moyens affectés à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34688

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8877

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)